



Cour constitutionnelle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Désormais, la Cour constitutionnelle communique aussi via Twitter

Ce mardi 15 octobre 2019, la Cour constitutionnelle active le compte Twitter « Constitutional Court of Belgium » « [@ConstCourtBE](https://twitter.com/ConstCourtBE) ». En utilisant Twitter, la Cour entend diffuser toutes les informations utiles de la manière la plus large et la plus efficace possible. La Cour espère que, grâce à ce compte, toutes les personnes intéressées – magistrats, avocats, journalistes, chercheurs et citoyens – pourront plus facilement se tenir au courant de la jurisprudence de la Cour et de son fonctionnement.

La Cour diffusera des tweets en français et en néerlandais à propos de certains arrêts qu'elle sélectionnera. Chaque tweet reprendra le numéro de l'arrêt, la substance de la décision et le lien de sa publication sur le site web, dans la langue correspondante. Les tweets relatifs à des arrêts qui font par ailleurs l'objet d'un communiqué de presse afficheront en outre le résumé de l'arrêt.

La Cour diffusera également des informations utiles sur son fonctionnement.

Les tweets seront toujours envoyés séparément en français et en néerlandais et, dans des cas particuliers, en allemand ou en anglais.

La Cour constitutionnelle suivra quant à elle les comptes Twitter des hautes juridictions étrangères et internationales ainsi que des autorités fédérales et fédérées.

La Cour ne commentera pas ses propres arrêts via Twitter et ne participera à aucune discussion à leur sujet sur cette plateforme. Le compte Twitter a pour seul objectif de transmettre un maximum d'informations à propos de la Cour.

André Alen
président

François Daoût
président

La Cour constitutionnelle est une juridiction qui veille au respect de la Constitution par les différents législateurs en Belgique. La Cour peut annuler, déclarer inconstitutionnels ou suspendre des lois, des décrets, ou des ordonnances en raison de la violation d'un droit fondamental ou d'une règle répartitrice de compétence.

Personnes de contact pour la presse :

Marie-Françoise Rigaux | marie-francoise.rigaux@cour-constitutionnelle.be | 02/500.13.28
Martin Vrancken | martin.vrancken@cour-constitutionnelle.be | 02/500.12.87

Suivez-nous via Twitter [@ConstCourtBE](https://twitter.com/ConstCourtBE)